



Responsabilité Civile Professionnelle



De quoi s'agit-il ?

L'assurance Responsabilité Civile professionnelle couvre la responsabilité des logopèdes et des audiologues contre leurs éventuelles erreurs professionnelles involontaires ou accidentelles causées à l'égard des patients.

→ Pour tous les logopèdes et audiologues



Que couvrons-nous ?

- Couverture étendue pour des **dommages corporels et matériels** causés à vos patients dans le cadre de votre profession
- Couverture du travailleur **employé ou indépendant** et de ses employés (stagiaires, logopèdes/audiologues en formation, personnel de nettoyage etc.).
Egalement assuré en tant qu'enseignant et superviseur de stage.
- Des montants assurés, **sans franchise**
 - **Dommages corporels**: 5.000.000 EUR par sinistre et 10.000.000 EUR par année d'assurance
 - **Dommages matériels**: 250.000 EUR par sinistre et 500.000 EUR par année d'assurance
- Couverture **défense en justice** **incluse**
- **Couverture complémentaire 'frais médicaux'** pour les dommages survenus sur le lieu de l'activité professionnelle et aux alentours quelle que soit la responsabilité
- **L'antériorité et la postériorité** càd les dommages qui se rapportent à des actes qui se manifestent pendant la durée du contrat, même s'ils sont la conséquence de traitement posé avant l'entrée en vigueur du contrat (antériorité) ainsi que les dommages qui se manifestent après l'expiration de votre contrat (postériorité) à condition que ces dommages se rapportent à des actes posés pendant la période de validité du contrat



Tarif avantageux

• **105 EUR** pour les logopèdes et audiologues (prime annuelle, taxe et frais compris)

Exemple:

Sara est logopède indépendante. Par négligence, un stagiaire qui travaille dans son cabinet laisse traîner une paire de ciseaux et un jeune patient se blesse pendant la séance de thérapie.

Grâce à son assurance RC professionnelle, Sara est couverte pour les frais médicaux du patient ainsi que pour les coûts financiers relatifs au litige.



Les dommages intentionnels ou volontaires ne sont pas couverts par cette police.

Pour les modalités exactes et les informations complémentaires, veuillez vous référer aux conditions générales.*

EN RÉSUMÉ

- ✓ Assurance qui protège les logopèdes et les audiolgues contre les fautes professionnelles et les dommages causés
- ✓ Défense en justice indépendante via DAS, compagnie indépendante, ce qui évite tout conflit d'intérêt.

La garantie Responsabilité Civile Professionnelle est couverte par Baloise Insurance.
Afin de défendre au mieux vos intérêts, nous optons pour une assistance juridique indépendante via DAS.

« Une assurance indispensable et adaptée aux besoins des audiolgues et logopèdes. Elle couvre les dommages causés aux tiers dans le cadre de l'exercice de la profession et offre une assistance juridique »

Des questions?

Vous souhaitez une offre personnalisée?

Contactez-nous via info@curalia.be ou en formant le 02/735.80.55

*Plus d'informations et conditions générales sur www.curalia.be

- Toute plainte peut être adressée à notre département des plaintes à l'adresse complaints@curalia.be ou à l'attention du Compliance Officer, rue des Deux Eglises 33 à 1000 Bruxelles. Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeüs 35 à 1000 Bruxelles ou via www.ombudsman.as.
- Le droit belge et les dispositions contraignantes de la Loi du 4 avril 2014 relative aux assurances et des divers arrêtés d'exécution sont d'application à la police. Les dispositions non contraignantes sont également applicables, sauf lorsque les Conditions Générales ou l'Attestation d'assurance y dérogent. Tous les litiges relatifs à cette police et les garanties sélectionnées relèvent de la compétence exclusive des tribunaux belges.

